

# Énergies de proximité

ELECTRICITÉ

GAZ

EAU

ASSAINISSEMENT

ENVIRONNEMENT

CHAUFFAGE URBAIN

ÉCLAIRAGE PUBLIC - SIGNALISATION ROUTIÈRE

INGÉNIERIE RÉSEAUX

1936

2002

2014

 **Energis**  
...à vivre!

# Énergies de proximité à Saint-Avold



## Le mot du Directeur Général

L'histoire des Entreprises Locales de Distribution, dont cet ouvrage est une illustration, est l'histoire même de l'équipement et de l'industrialisation énergétique de nos villes, puis de nos villages. Les régies sont nées dans les prémices du monde que nous connaissons aujourd'hui, elles ont accompagné et aidé à son développement et à sa modernisation.



Héritage d'une tradition locale, ces régies incarnent ainsi dans le contexte actuel de l'ouverture européenne des marchés de l'énergie, la permanence d'un service essentiel aux populations et d'un outil industriel local.

La longévité des régies, leur adaptation au fil des évolutions législatives, (tel que l'histoire d'ENERGIS présentée dans cette brochure), consacrent la pertinence de leur modèle et la reconnaissance de leur position singulière au sein du système énergétique français.

À l'heure des choix structurants (en matière de production énergétique, avec des enjeux clés en matière d'investissement sur les réseaux de distribution, ou dans la maîtrise de la consommation d'énergie), les régies que nous sommes entendent relever les défis de l'avenir et continuer à être de véritables acteurs de l'énergie et des services publics.

Car nous restons un pôle de stabilité, grâce à la proximité que nous entretenons avec les usagers de nos réseaux et les clients que nous fournissons.

La présentation qui suit entend faire mieux connaître les particularités d'ENERGIS, son originalité par l'étendue unique de ses activités, et montrer sa vitalité devant ses challenges de demain.

Elle veut rappeler aussi que la situation de la Régie de Saint-Avold d'aujourd'hui est le résultat d'efforts quotidiens, de choix judicieux et de volontés méritoires, portés par des hommes et des femmes courageux avec une constance sans pareille. Car ENERGIS est unique, il n'existe pas ailleurs d'entreprise comparable, qui sache, à son échelle ou à une autre, proposer dans une même prestation de proximité les services essentiels de la vie courante.

Seule ENERGIS sait présenter un service globalisé, illustré par une seule et même facture qui apporte le confort de la possibilité de lissage par la mensualisation, pour les utilités que sont l'électricité, l'eau, le gaz et l'assainissement.

Par ce petit mot, je tiens donc à remercier tous nos valeureux prédécesseurs qui ont construit ce socle unique, ce patrimoine envié donné à la Ville de Saint-Avold, et dont la présence discrète encadre pourtant notre vie quotidienne à tous.

Michel KIEFFER

# Qu'est-ce qu'une ELD (Entreprise Locale de Distribution) comme ENERGIS ?

A la base du système énergétique français se trouvent les communes et leurs élus.

C'est à eux que la loi du **15 juin 1906** a confié la gestion des réseaux.

## Sur le territoire national on recense :

- **150 Distributeurs d'ELECTRICITE** (dont ENERGIS) qui représentent plus de **4400 emplois**, desservent **3,5 millions d'habitants** répartis dans **2 800 communes** sur **40 départements**. Les ELD électriques desservent 8 % des communes, 5 % de la population et distribuent 6 % de l'électricité acheminée à travers les réseaux de distribution.

- **20 Distributeurs de GAZ** (dont ENERGIS) qui distribuent et fournissent du gaz sur plus de **200 communes** pour une population de plus de **1,5 million d'habitants**, avec des volumes acheminés représentant 5 % de la distribution totale de gaz en France.

Si le modèle national a connu de nombreuses évolutions, les Entreprises Locales de Distribution (ELD) procèdent d'une volonté politique constante, au niveau national et au niveau local, visant à pérenniser l'existence d'un service public de l'énergie, défendu par des élus entendant conserver la maîtrise de la distribution et de la fourniture d'électricité et de gaz sur leurs territoires.



*Saint-Avoid - Place du marché - Tramway - Départ de la ligne centre-ville - Gare*

Les données agrégées des ELD ne doivent pas faire oublier ce **qui fait leur originalité et leur diversité : leur lien avec une zone de desserte spécifique.**

On trouve ainsi des entreprises de tailles très différentes, des ELD communales desservant 200 clients comme des ELD couvrant près d'un département et dépassant les 100 000 clients. Pour la suite, et pour la proximité avec Energis, nous parlerons plus de « Régie » que de « ELD ».

Outre l'ensemble des métiers de la chaîne de l'énergie qu'elles assument, un certain nombre de ces entreprises exercent d'autres activités dans la gestion des réseaux.

La plupart assurent l'entretien de l'**éclairage public** de leurs communes, d'autres ont investi dans les domaines. La **gestion de l'eau** ou de l'**assainissement, le chauffage urbain**, peuvent également faire partie de la délégation de gestion qui revient aux ELD.



*Le premier château d'eau de la carrière -  
En arrière plan la Caserne Ardant du Picq*



**Sur l'ensemble de ces activités, les entreprises et leurs collectivités agissent dans la logique d'un meilleur aménagement du territoire.**

Créées dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle pour le gaz et au début du XX<sup>e</sup> siècle pour l'électricité, les ELD tirent leur particularité de la **loi de 1946**. Ce texte fondateur instituant un grand service public national de l'énergie autorise leur maintien dès lors qu'elles sont déjà dans la sphère publique.



*Saint-Avoird - Place de la victoire - Eclairage public "suspendu"*

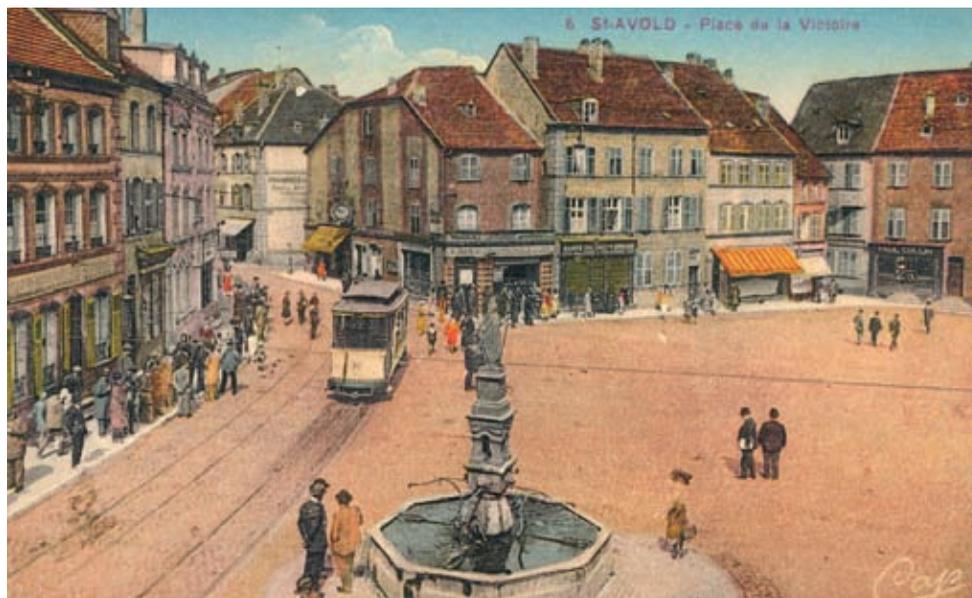
## **Un demi-siècle plus tard, les ELD dont ENERGIS sont toujours là !**

Les Entreprises Locales de Distribution ont su s'adapter et poursuivre leur développement dans le cadre du modèle dominant issu de la nationalisation avec la création d'EDF et GDF. Tout en conservant leurs spécificités, renforcées aujourd'hui dans le cadre concurrentiel, elles ont été étroitement associées au fonctionnement et à l'organisation des secteurs électrique et gazier depuis 50 ans.

Les régies son liées au développement des réseaux de distribution d'énergie. Leur création, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle pour le gaz et au début du XX<sup>e</sup> siècle pour l'électricité, résulte du choix d'élus et de sociétaires de donner accès à l'énergie au sein d'un territoire défini.

La longévité des régies, leur adaptation au fil des évolutions législatives et la reconnaissance de leur position singulière au sein du système énergétique constituent l'expression forte et légitime d'un service public de proximité.

## Les ELD pionnières dans le paysage énergétique



*Saint-Avold - Place du marché, la fontaine Saint-Nabor et le tramway électrique*

Le développement du gaz et de l'électricité à **Saint-Avold** a eu pour finalité première l'éclairage public et la force motrice du tramway. Saint-Avold, Ville de garnison qui abritait 6 régiments bénéficiait du tramway électrique pour relier le centre ville à la gare SNCF excentrée.

Les régies ont poursuivi leur activité au cours de la période 1946-2000 dans le cadre du modèle dominant en monopole incarné par EDF pour l'électricité et GDF pour le gaz.

Elles ont préservé leurs spécificités, qui se trouvent aujourd'hui renforcées dans le cadre de l'ouverture des marchés à la concurrence.



*Saint-Avold - Vue depuis le clocher de l'abbatiale*

## Autour d'ENERGIS : Les ELD en quelques chiffres...

### 4 grandes dates

**1884** Création et développement des réseaux de distribution d'électricité et création des premières régies, choix à l'initiative des élus municipaux

**1906** Loi fondatrice qui consacre les communes comme autorités organisatrices de la distribution publique de l'électricité. Les élus choisissent de conserver leur outil plutôt que de concéder l'activité à des opérateurs privés.

**1946** Nationalisation des opérateurs privés au sein du groupe EDF. Près de 300 territoires locaux conservent leur ELD.

**2000** et suivantes. Les ELD s'adaptent au nouveau contexte d'ouverture à la concurrence des marchés énergétiques.



On compte aujourd'hui **150 ELD d'électricité (régies, SEM, SICAE), qui représentent plus de 4 400 emplois, desservent 3,5 millions d'habitants répartis dans 2 800 communes sur 40 départements.**

**Les ELD électriques** desservent donc 8 % des communes, 5 % de la population et 5 % de l'électricité acheminée à travers les réseaux de distribution.



**Les ELD gazières** distribuent et fournissent du gaz sur plus de 200 communes pour une population de plus de 1,5 million d'habitants, avec des volumes acheminés représentant 5 % de la distribution totale de gaz en France.

Les données agrégées des ELD ne doivent pas faire oublier ce qui fait leur originalité et leur diversité : leur lien avec une zone de desserte spécifique. ENERGIS est le seul titulaire des distributions publiques sur la ville de Saint-Avold.

On trouve ainsi des entreprises de tailles très différentes, des ELD communales desservant 200 clients comme des ELD couvrant près d'un département et dépassant les 100 000 clients.

## Panorama français des ELD dans le secteur électrique

**150** entreprises aux statuts diversifiés

Services municipaux, régie à simple autonomie financière, société d'économie mixte, SICAE, coopératives

De moins de **100** clients à plus de **400 000** clients desservis.

Des territoires aux typologies différentes (urbain, rural, montagne...)

**23,2** Twh acheminés

**1,8** million d'utilisateurs soit **3,5** millions d'habitants

**2 800** communes desservies

**5 100** salariés

**75 000** km de réseau

**37 300** km de BT, dont 48 % de souterrain

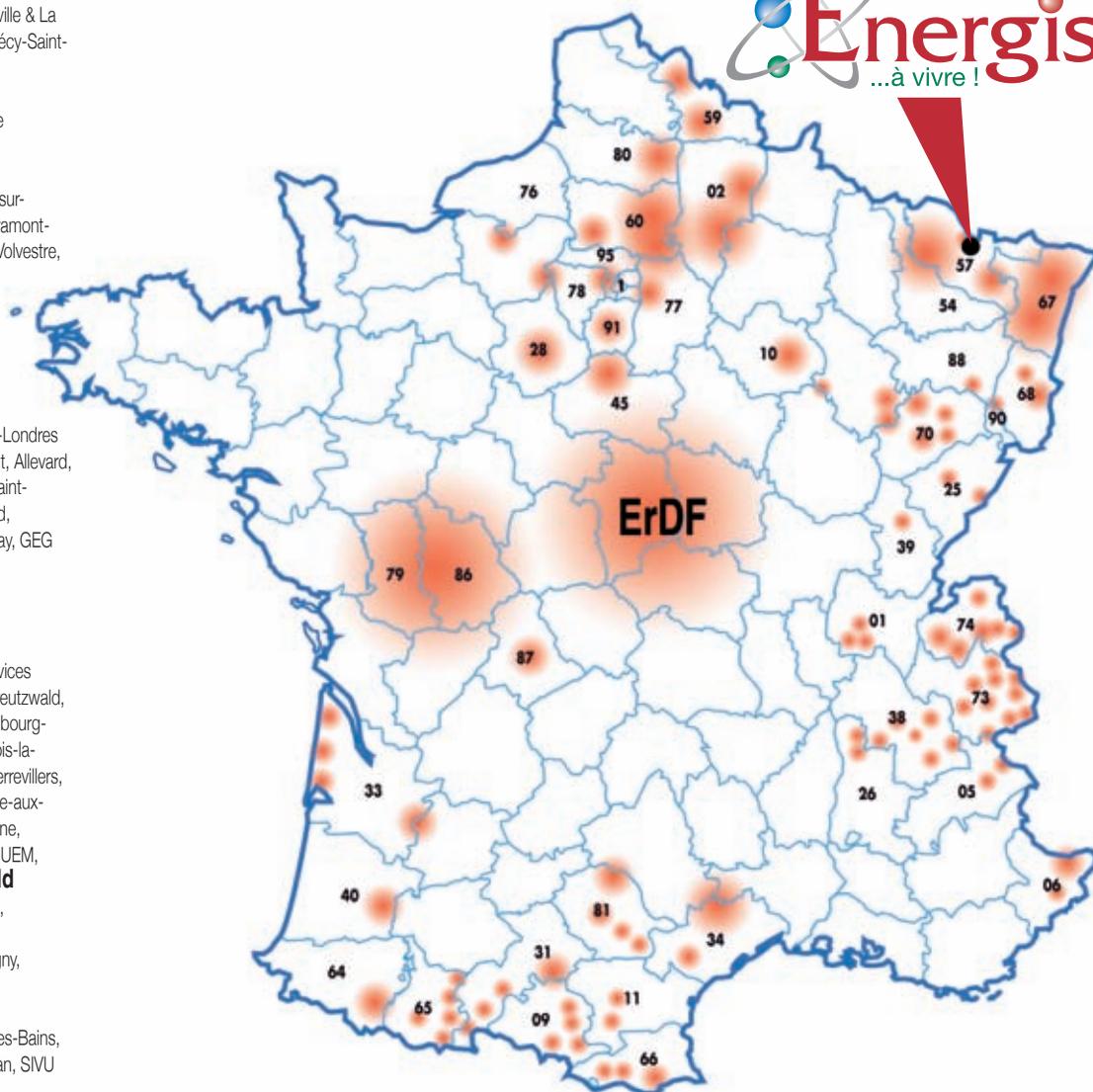
**36 600** km en HTA dont 46 % en souterrain

**1 200** km en HTB

## Qu'est-ce qu'une ELD ?

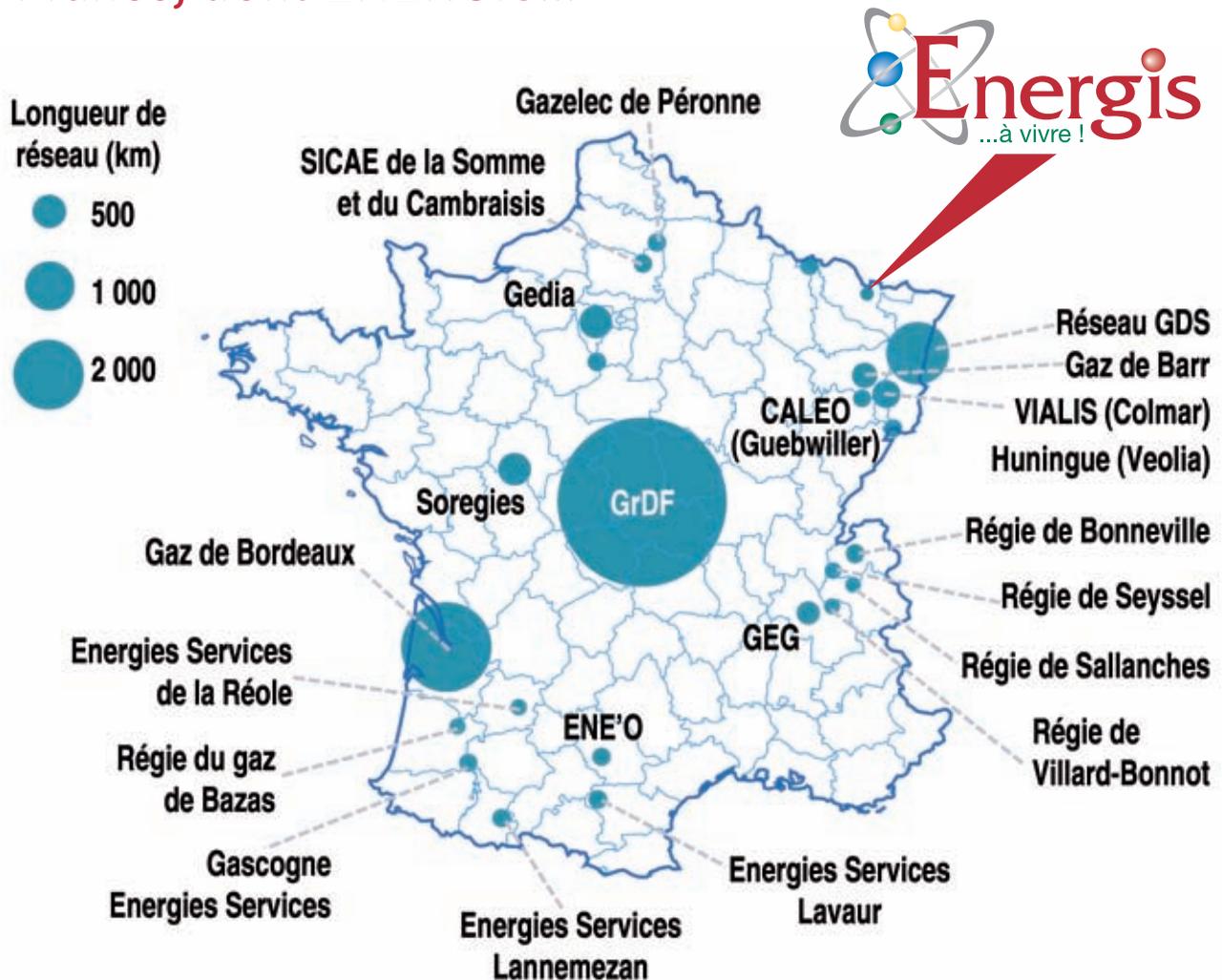
- 01 – RSE Ambérieux-en-Dombes
- 02 – SICAE de l'Aisne
- 05 – EDSB Briançon
- 06 – Régies Gattières & Roquebillière
- 09 – 12 entreprises : Régies Arignac, Dalou, L'Hospitalet, Mazères, Mercus-Garrabet, Mérens-les-Vals, Quié, Saint-Quirc, Saverdun, Tarascon, Varilhes, Vicdessos
- 10 – Régies Champignol-les-Mondeville & La Villeneuve-au-Chêne, SICAE Précy-Saint-Martin
- 11 – Régie Couzouls & Quillan
- 25 – SIEL Labergement-Sainte-Marie
- 26 – Régie Gervans & Erôme
- 28 – Gedla et RSEIPC
- 31 – 5 entreprises : Régies Cazères-sur-Garonne, Martres-Tolosane, Miramont-les-Comminges, Montesquieu-Volvestre, Toulouse
- 33 – Régies Bazas, La Réole, Sud de la Réole, Gaz de Bordeaux, Regaz de Bordeaux
- 34 – Régies Cazouls-les-Béziers, Gignac, SICAE Saint-Martin-de-Londres
- 38 – 11 entreprises : Régies Allemont, Allevard, La Ferrière, Moutaret, Pinsot, Saint-Marcellin, Saint-Pierre-d'Allevard, Séchillienne, Villard-Bonnot, Vinay, GEG
- 39 – Régie Salins-les-Bains
- 40 – Gascogne Energies Services
- 45 – SICAE Pithiviers
- 54 – Régie Saulnes
- 57 – 21 Entreprises : Energies & Services Amnéville, Bitche, Clouange, Creutzwald, Gandrange, Hagondange, Hombourg-Haut, Marange-Silvange, Montois-la-Montagne, Moyeuve-Petite, Pierrevillers, Redange, Rombas, Sainte-Marie-aux-Chênes, Saint-Privat-la-Montagne, Schoeneck, Talange, Uckange, UEM, URM, **Energis Saint-Avold****
- 59 – Régies Beauvois-en-Cambrésis, Faintaine-au-Pire, Loos
- 60 – Régie Montataire, SICAE Lassigny, SICAE Oise
- 64 – Régie Jaruns
- 65 – 3 entreprises : Régie Capvern-les-Bains, Energies & Services Lannemezan, SIVU Luz-Saint-Sauveur
- 66 – 5 entreprises : Régies La Cabanasse, Fontpédrouse, Prats-de-Mollo-la-Preste, Saint-Laurent-de-Cerdans, Service municipal Mont-Louis
- 67 – 8 entreprises : Régie Niederbronn-Reichshoffen, Gaz de Barr, Enerest, Usines municipales Erstein, Energies & Services Sarre-Union, Electricité de Strasbourg, Réseau GDS, Centrale électrique Villé
- 68 – 7 entreprises : EBM Réseau de Distribution, Caleo, Hunelec, Huningue, UEM, Neuf-Brisach, Vialis

## On compte 150 distributeurs non nationalisés d'électricité en France, dont ENERGIS...



- 70 – SICAE Ray-Cendrecourt
- 73 – 27 entreprises : Régies Aigueblanche, Aussois, Avrieux, Bessans, Bonneval-sur-Arc, Bozel, La Chambre, La Chapelle, Fontaine-le-Puits, Montvalezan, Morel, Petit-Cœur, Pontamafrey-Montpascal, Presle, Saint-Avre, Sainte-Foy-Tarentaise, Sainte-Marie-de-Cuines, Saint-Martin-la-Porte, Saint-Martin-sur-la-Chambre,
- 74 – 6 entreprises : Régie Bonneville, Les Houches, Sallanches, Thônes, Energie et Services de Seyssel, Syndicat Agricole d'Intérêt Collectif de Pers-Jussy
- 76 – Régie Elbeuf
- 77 – Régie Mity-Mory
- 78 – SICAE Ely
- 79 – Geredis & Solis
- 80 – Régie Montdidier, Gazelec Péronne, SICAE de la Somme et du Cambrasis
- 81 – SICAE Carmauxin, ENE'O Carmaux, Energies & Services Lavaur, Régie Saint-Paul-Cap-de-Joux
- 86 – Soregies, Soregies Réseaux de Distribution
- 87 – Régie Saint-Léonard-de-Noblat
- 88 – Energies & Services, La Bresse
- 91 – SICAE La Ferté-Alais
- 94 – Coopérative de Villers-sur-Marne
- 95 – SICAE Vallée du Sausseron

## On compte 22 distributeurs non nationalisés de gaz en France, dont ENERGIS...



Environ **11 millions de consommateurs** sont raccordés aux réseaux de distribution de gaz naturel. Ces clients sont alimentés par **25 gestionnaires** de réseaux de distribution (GRD) de gaz naturel, de tailles très inégales.

GrDF (Gaz Réseau Distribution France, filiale distribution de GDF SUEZ) assure la distribution de plus de **96 % du marché**.

22 GRD aussi appelés entreprises locales de distribution (ELD) parmi lesquelles Régaz (Bordeaux) et Réseau GDS (Strasbourg) assurent chacun la distribution d'environ 1,5 % du marché, les 20 autres ELD se partageant moins de 1% du marché.

**MAIS 1 seule entreprise de distribution offre à ses clients le service global et la facturation unique électricité, gaz, eau et assainissement : ENERGIS à Saint-Avold !**

# Histoire d'une ELD...

## Les grandes dates pour ENERGIS

### 1898

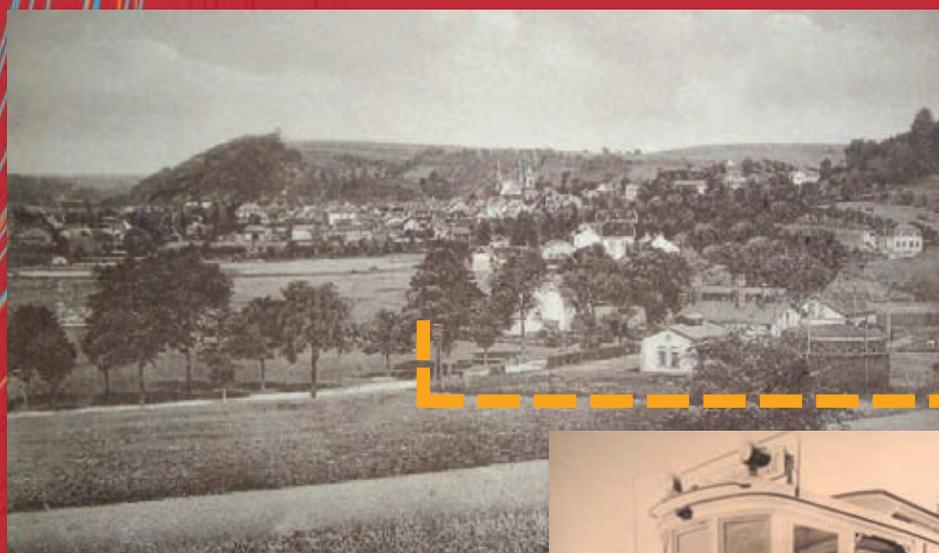
Construction et exploitation d'une usine à gaz.

### 1906

Loi fondatrice qui consacre les communes comme autorités organisatrices de la distribution publique de l'électricité.

### 1936

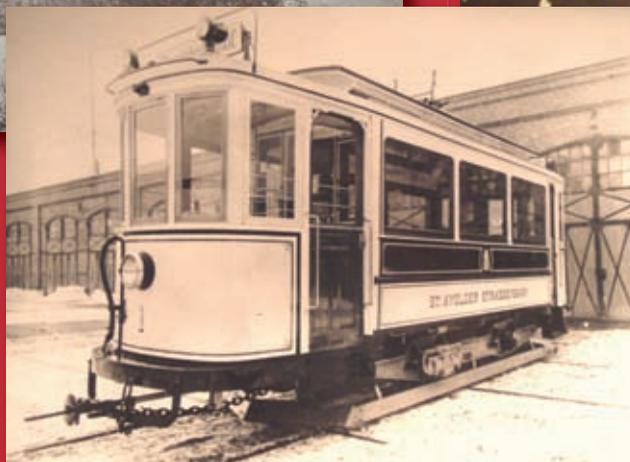
La Commune de Saint-Avold est autorisée à exploiter en régie la distribution d'énergie électrique sur son territoire.



*Vue de Saint-Avold - Au 1<sup>er</sup> plan à droite le site de la régie et l'ancien gazomètre*



*Inauguration du tramway*



# 2014

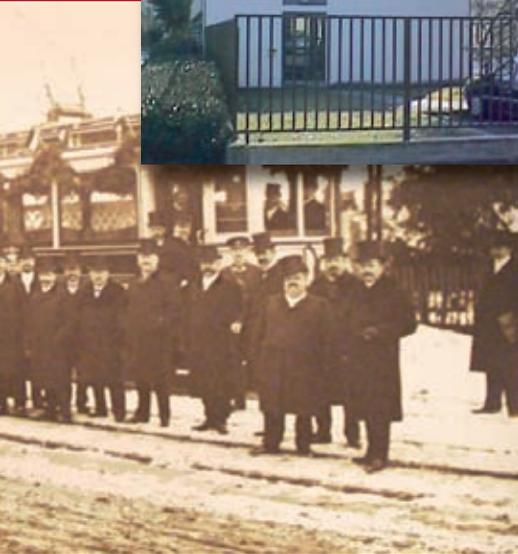
## 2002

La Régie Municipale d'électricité devient ENERGIS au 1<sup>er</sup> Janvier 2002, en intégrant, dans une nouvelle structure industrielle et commerciale, les services communaux gaz, eau et assainissement, en se dotant de nouvelles compétences, chauffage urbain,...

**ENERGIS se retourne sur ses 78 ans de Régie et sur les 105 ans du service public de l'éclairage et de l'énergie à Saint-Avold pour expliciter son histoire et présenter sa trajectoire dans les grands mouvements de réorganisation du monde énergétique d'aujourd'hui et de demain.**

## 1946

Nationalisation des opérateurs privés au sein du groupe EDF. Près de 300 territoires locaux conservent leur ELD dont Saint-Avold.



# La naissance de la Régie de 1883 à 1936



*Le Gazomètre initial installé au 53 rue Foch siège social historique de la régie ENERGIS*

## L'histoire de l'électrification à Saint-Avold

### Dès 1882 et jusqu'en 1895

La municipalité engagea des discussions pour l'électrification de certaines rues par les sociétés allemandes « Spicker und Co » et « Allgemeine Elektrizitäts-Gesellschaft »...

### Dans sa séance du 30 mai 1895

Le conseil municipal se déclara favorable à l'utilisation de l'énergie électrique pour l'éclairage public. Il décida la création d'une société par actions moyennant un abonnement annuel de 3000 DM pour l'installation de cinquante luminaires.



*Rue du Général Hirschauer - Eclairage public au gaz*

### Le 16 août 1895

Le conseil municipal décida de la construction d'une centrale électrique sous l'égide de la ville pour l'éclairage et la distribution d'énergie électrique suivant le projet présenté par Eugène Rémy.

Le coût de la réalisation se chiffre à 72000 DM. L'implantation de cette centrale était prévue à l'emplacement des établissements Dodo.

Le 10 décembre 1895, la commune achetait le terrain du « Langgässel » au prix de 800 DM.

### Année 1896

Le projet est ajourné pour un an.



### Année 1897

Dès 1897 fut constituée une commission chargée d'étudier le problème de l'éclairage public et d'examiner l'offre de la société Carl Franke de Brême. De nouvelles négociations furent entreprises.

### Année 1898

Le 11 janvier, le conseil municipal approuvera le contrat avec Carl Franke de Brême pour la construction d'une usine à gaz et autorisera le maire à le signer. La capacité de production annuelle de l'usine était de 200 000 m<sup>3</sup>.

Pour sa gestion, on a créé la société « Gas- und Elektrizitätswerke aktiengesellschaft St-Avold ».

Après bien des vicissitudes, le projet de construction de la centrale électrique fut ajourné pour des raisons financières.

### Année 1900

Un projet de desserte gare-centre ville par le tramway est à l'étude. Cette étude est fournie par la société Carl Franke Brême.

### Le 2 mars 1906

Lettre du 2 mars 1906, émanant de la Gesellschaft für Elektrizitäts-Anlagen, Hollacks et Co de Berlin offrait ses services pour la réalisation d'une centrale électrique.

Celle-ci s'engageait à construire et à exploiter l'usine de sorte que la ville n'encourait aucun risque. La possibilité lui était offerte de racheter la centrale après que la municipalité ait pu mesurer la rentabilité de l'affaire.

### Année 1909

Le conseil municipal, lors de sa séance du 12 mai, prit connaissance des offres de Sarre-et-Moselle et se déclarait disposé à fournir l'énergie électrique.

Un contrat de fourniture fut établi comme suit :

1. La tension de fourniture du courant est de 5 000 volts. Le raccordement est effectué au tableau de distribution de la centrale électrique du puits VI à Carling ;
2. Le prix fut fixé comme suit : courant force : 7 Pfennig/kWh ; courant lumière : 10 Pfennig/kWh.
3. La ville s'engageait à souscrire un abonnement annuel de 40 000 kWh minimum.

Ce contrat fut établi pour une durée de vingt ans, la ville se gardant le droit exclusif de la distribution de l'énergie électrique sur son territoire.

### Le 28 juillet 1909,

ce contrat devint définitif, le conseil municipal autorisa le maire à le signer.



### Le 8 mai 1912

Proposition d'installation du courant électrique. Un protocole d'accord avec la société gaz et électrique de Brême intervint. Le courant devait être fourni au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre de cette même année.

La société offrit à la ville de souscrire trente actions à 1000 DM l'unité. Le contrat fut complété par les modalités suivantes, le 22 juillet 1912, à savoir :

### Le 22 juillet 1912

Aussi longtemps qu'un nouveau contrat ne sera pas signé, la société Gaz- und E. Aktiengesellschaft St-Avold est autorisée à fournir le gaz et l'électricité nécessaire à l'éclairage public et domestique, sur le territoire de la ville.

La remise des actions ne devenait effective que le jour de la livraison de l'électricité.

Le prix du courant fut fixé comme suit : 40 Pfennig pour le kWh lumière, 20 Pfennig pour le kWh force. Un réseau de distribution devait être installé en ville de sorte que tous les usagers puissent être raccordés au réseau.

Ce contrat complétait et prenait pour base celui du 1<sup>er</sup> février 1898 relatif à la fourniture de gaz.

### Le 24 septembre 1913

Le maire Koestel (1907-1918) fut élu au conseil de surveillance de la société « Gas- und Wasserwerke » de Brême.

### Année 1913

L'association des commerçants prit l'initiative d'une enquête concernant les points lumineux et les moteurs électriques à usages professionnels à installer.

### Le 4 mars 1914

Acquisition d'un mât d'éclairage auprès de la société Reuther fils de Sarrebruck au prix de 30 DM. Le mât fut installé place de la Victoire (ancienne place du Marché). L'énergie électrique fut fournie gratuitement par les « Lothringische Licht- und Wasserwerke ». On suppose qu'il s'agissait d'illuminer une horloge publique.

### Année 1926

La Société alsacienne et lorraine d'électricité, (S.A.L.E.C.), sollicita et obtint du préfet la concession par l'Etat avec déclaration d'utilité publique, de la distribution d'énergie électrique dans les régions du Bas-Rhin et de la Moselle. Elle fut suivie d'un acte de concession entre l'Etat français et la S.A.L.E.C. de façon contractuelle pour la fourniture d'électricité à la commune de St-Avold.

### Le 10 juillet 1936

Séance extraordinaire du conseil municipal pour statuer sur l'utilité et la convenance de la demande de la municipalité en autorisation d'exploiter en régie le réseau de distribution d'énergie électrique sur le territoire de la commune de Saint-Avold. Le conseil municipal donna un avis favorable à ladite demande.

## L'histoire du gaz à Saint-Avold

### En 1898

Le 11 janvier, le conseil municipal approuvait le contrat signé avec la société Carl Franke de Brême pour la construction et l'exploitation d'une usine de gaz et d'électricité.

### Le 21 août 1898

Mise en service de l'usine à gaz. Néanmoins des difficultés subsistaient, notamment au niveau des installations de l'usine et du mauvais fonctionnement des lanternes au centre-ville.

### Décembre 1898

Requête de plusieurs habitants du centre-ville demandant l'installation d'un plus grand nombre de lanternes à gaz. L'illumination de certaines rues restait défectueuse.

### Le 12 janvier 1899

La municipalité votait des subventions destinées à l'installation du gaz d'éclairage dans les édifices culturels (église St-Nabor, temple protestant, synagogue).

### En 1903

L'usine avait une capacité de production annuelle de 190 000 m<sup>3</sup> de gaz, 102 lanternes et 1610 foyers lumineux avaient déjà été installés.

### Au 28 février 1914

Bilan financier : le chiffre d'affaires était de 81 842,22 DM, le bénéfice s'élevait à 13 074,10 DM.

### En 1918

Retour de la Moselle à la France. Un liquidateur séquestre est nommé pour l'usine à gaz, les biens allemands dans le Reichsland sont placés sous séquestre et liquidés.

### 1920

Le 1<sup>er</sup> novembre, la ville reprit possession de l'usine à gaz.

### En 1924

Saint-Avold consommait 220 000 m<sup>3</sup> de gaz.

### En 1933

Contrat de livraison par la société Sarre-et-Moselle de gaz d'éclairage à la ville de Saint-Avold, pour une durée de 25 ans à dater du 1<sup>er</sup> avril 1933. Le gaz provenait de la distillation de la Houille, le centre de production se trouvait au Puits VI de Carling. Un branchement avait été installé par la ville sur la conduite principale Carling-Sarreguemines. La canalisation communale empruntait la rue des Jardins, de la Chapelle et l'avenue Foch. Elle alimentait les deux gazomètres installés à l'usine à gaz.

### En 1938

Séance du conseil municipal fixant le m<sup>3</sup> de gaz à 0,90 F.



*Rue Poincaré -  
Éclairage au gaz et  
fontaine Sainte-Marie*

# La Régie Municipale Electricité et gaz de 1936 à 2001



Usine à gaz en 1898 - 53 rue Foch

## 1936 naissance de la Régie Municipale

**10 juillet 1936** Une séance extraordinaire du Conseil Municipal se réunit pour statuer sur l'utilité et la convenance de la demande de la Municipalité en autorisation d'exploiter en Régie, le réseau de distribution d'énergie électrique sur le territoire de la commune de Saint-Avold.

Le conseil Municipal donne un avis favorable à cette requête et le **24 décembre 1936** la Régie Municipale de Saint-Avold voit le jour.

**1946** conservation de la régie et de l'autonomie locale échappant à la nationalisation.

**2000** ouverture des marchés de la fourniture électricité et gaz.



Les bâtiments de la Régie Municipale électricité et gaz

## Les Hommes et les Femmes qui ont fait Energis

Année	Maire	Président	Directeur	Membres Conseil d'Administration
1936 à 1939	B. Crusem	P. Frisch	C. Baumann	J. Oréface, E. Hoff, E. Ningre
<b>Le CA n'a pas siégé de juin 1939 à janvier 1946 pour cause de guerre</b>				
1946 à 1947	B. Crusem	E. Pierrard	C. Baumann	A. Schang, E. Hoff, F. Roger
1948	B. Crusem	E. Pierrard	C. Baumann	A. Schang, E. Hoff, A. Grimaud
1949 à 1951	B. Crusem	E. Pierrard	P. Verbecke	A. Schang, E. Hoff, A. Grimaud
1952 à 1957	J. Robert	E. Pierrard	P. Verbecke A. Brunner	A. Schang, E. Hoff, A. Grimaud E. Hoff, A. Grimaud, H. Mayeur
1959 à 1960	J. Robert D. Klein	E. Pierrard	A. Brunner H. Henry	E. Hoff, A. Grimaud, H. Mayeur
1961	D. Klein	E. Pierrard	H. Henry	A. Grimaud, S. Lévy, H. Mayeur
1962 à 1964	D. Klein	E. Pierrard	H. Henry	A. Grimaud, S. Lévy, L. Henrion
1965 à 1966	D. Klein	A. Grimaud	E. Marguerite	H. Henry, L. Henrion, S. Lévy
1967 à 1971	D. Klein	A. Grimaud	E. Marguerite	H. Henry, L. Henrion, S. Lévy, C. Neibecker
1972 à 1973	D. Klein	C. Neibecker	E. Marguerite	L. Henrion, C. Ferschneider, C. Majcen
1974	D. Klein	C. Neibecker L. Henrion	E. Marguerite	L. Henrion, C. Ferschneider, C. Majcen, C. Neibecker
1975	D. Klein	L. Henrion	E. Marguerite	E. Georgin, C. Ferschneider, C. Majcen, C. Neibecker
1976	D. Klein	E. Georgin	E. Marguerite	L. Henrion, C. Ferschneider, C. Majcen
1977	D. Klein F. Harter	E. Georgin	E. Marguerite	L. Henrion, C. Ferschneider, C. Majcen
1978 à 1979	F. Harter	E. Georgin	E. Marguerite	A. Grosse, A. Mussel, C. Neibecker
1980 à 1981	F. Harter	E. Georgin	E. Marguerite B. Bervick	A. Grosse, A. Mussel, C. Neibecker
1982 à 1983	F. Harter	E. Georgin	B. Bervick	G. Richert, A. Mussel, C. Neibecker, R. Hen
1984 à 2001	F. Harter	R. Hen	B. Bervick	G. Richert, A. Mussel, C. Neibecker
2001	A. Wojciechowski	J. Magagnin	B. Bervick	L. Henrion, R. Pribosek, C. Staff
2002 à 2004	A. Wojciechowski	A. Wojciechowski	B. Bervick J.L. Thiebaut	J. Magagnin, L. Henrion, R. Haag, M. Pokorny, C. Staff, M. Stelmacyk, Y. Tlemsani, R. Pribosek, A. Bouraine, A. Vilm, A. Dalstein
2004 à 2006	A. Wojciechowski	A. Wojciechowski	J.L. Thiebaut	J. Magagnin, L. Henrion, R. Haag, M. Pokorny, C. Staff, M. Stelmacyk, Y. Tlemsani, R. Pribosek, A. Bouraine, A. Vilm, A. Dalstein
2006 à 2008	A. Wojciechowski	A. Wojciechowski	M. Kieffer	J. Magagnin, A. Dalstein, R. Haag, J-C. Funfschilling, C. Staff, M. Stelmacyk, Y. Tlemsani, R. Pribosek, A. Bouraine, A. Vilm, A. Warisse, C. Thiery (2008), R. Herbeth (2008)
2008 à ce jour	A. Wojciechowski	A. Wojciechowski	M. Kieffer	J. Magagnin, M. Adam, G. Betti, R. Herbeth, P. Maire, R. Pribosek, J-M. Schambill, Y. Tlemsani, A. Warisse, T. Zimny

# ENERGIS Multiservices

## de 2002 à nos jours

Entreprise multiservices, Energis est le spécialiste dans les domaines de la distribution d'électricité, de gaz, dans la production et la distribution d'eau et dans le domaine de l'assainissement. Energis assure aussi des services comme le chauffage urbain et l'ingénierie réseaux.

### 2002 : Naissance d'ENERGIS et de ses nouvelles compétences

La régie de Saint-Avold est devenue Energis en intégrant les services communaux eau et assainissement le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Forte de son expérience, Energis offre à ses clients un panel d'activités variées et de qualité.



Visite d'une école à la station d'épuration

## Distribution électrique

Acteur de la distribution électrique depuis 1936, Energis a pour vocation historique la distribution d'énergie électrique aux résidentiels, industriels, artisans et commerçants sur le territoire de la commune de Saint-Avold.

L'alimentation d'Energis en électricité est assurée par EDF au moyen de trois câbles de 20 000 V desservant le « Poste de répartition NORD ». Puis l'acheminement de cette énergie à l'ensemble de la commune est réalisé à partir d'un maillage de 20 Kv.

**Les travaux :** Le service réalise des travaux de développement et de renforcement de la structure du réseau électrique. Diverses extensions de réseaux sont effectuées chaque année.

**Enfouissement des réseaux :** De tout temps, la politique de la régie a été l'enfouissement des réseaux, et, de ce fait, la mise en esthétique du paysage urbain de Saint-Avold.

A ce jour, le taux d'enfouissement est de 93,7 %. Par ce biais, la desserte en électricité de la commune n'est plus affectée par les aléas climatiques.

Le réseau BT souterrain a atteint 226 km - Le réseau BT aérien est de 15,3 km.



Poste de répartition 20 kvolt "Nord"



Poste "Nord" - Vue de l'intérieur



Poste principal sur réseau

par Energis répond à tous les critères de sécurité et de qualité pour une utilisation de chaque instant.

Les canalisations font l'objet d'une vérification régulière par différents moyens appropriés. Chaque année un véhicule VSR (véhicule de surveillance de réseau) et une équipe se déplaçant à pied surveillent l'ensemble de notre réseau.

Par ailleurs, l'odorisation du gaz permet à tout client ou tiers de sentir toute fuite de gaz et de solliciter l'intervention des équipes spécialisées d'Energis intervenant 24h/24, 7j/7.

## Distribution gaz

Acteur dans la distribution locale de gaz depuis 1898, Energis vous offre son savoir-faire et sa maîtrise du métier pour votre plus grand confort.

Energis est approvisionné par "GRT Gaz" qui alimente la commune de Saint-Avold au moyen de 3 postes de détente. La distribution est réalisée par Energis grâce à deux réseaux maillés, un réseau de transport local et un réseau de livraison direct.

**Surveillance du réseau gaz :** Source d'énergie indispensable à votre confort, le gaz distribué



Poste livraison client

C'est une équipe de 8 agents qui assurent notamment :

- l'entretien et la surveillance des réseaux principaux
- la pose de branchements neufs
- le remplacement des compteurs défectueux
- l'étude et la réalisation des différents chantiers
- l'entretien des réseaux principaux et la mise en place de branchements neufs
- la maintenance du parc "poteaux incendie"
- la gestion des fontaines de la ville

Le service assainissement assure également :

- l'entretien des avaloirs sur le réseau (3500 avaloirs)
- l'intervention chez les particuliers
- le contrôle des réseaux (notamment grâce à une micro caméra)



Construction d'un bassin d'orage  
rue Joffre (Au parc municipal)

## Distribution eau

Pour satisfaire la demande d'une ville de 17 000 habitants, la région municipale Energis produit de l'eau à partir de trois forages qui puisent dans la nappe des grès vosgiens. Cette eau naturellement "pure", peu minéralisée et légèrement agressive est transportée rue en Verrerie en vue de subir un traitement. La première étape du traitement est l'aération qui permet de dégazer l'eau (enlever le CO<sub>2</sub>) et corriger par ce biais son acidité. Pour l'un des captages une correction de la teneur de fer est nécessaire cela se fait par oxydation en passant l'eau à travers des pierres de lave puis les oxydes de fer sont piégés par un filtre à sable. Une étape complémentaire du traitement est la minéralisation de l'eau qui se charge en calcium et magnésium en passant sur un filtre de neutralite (sable formé de squelettes d'algues marines). La dernière étape rendue obligatoire par le plan "Vigipirate" est la chloration par ajout de chlore gazeux.

Une fois ces étapes réalisées l'eau est pompée vers les trois châteaux d'eau de Saint-Avold situés à la Carrière et au Felsberg puis distribuée gravitairement vers les foyers Naboriens.



Forage de prospection



Château d'eau de la Carrière

## Assainissement et environnement

Le réseau exploité par Energis collecte et sépare les eaux usées et pluviales, il achemine les eaux pluviales jusqu'au milieu naturel, concentre et traite les eaux usées aux stations d'épuration de Saint-Avold (la Rosselle), et Jeanne d'Arc (le Merle).

Une station de traitement des eaux usées a pour fonction principale d'éliminer toutes les impuretés, afin de rejeter l'eau dans le milieu naturel. Attention, l'eau traitée par la station n'est pas envoyée vers le circuit d'eau potable.

L'assainissement est l'étape décisive pour préserver la santé publique et la ressource en eau. Sans la dépollution des eaux usées, les rivières se transformeraient en égout rendant impossible le renouvellement de l'eau. Grâce à ce traitement, la qualité de notre environnement est préservée.

Le service répond aux normes européennes, très strictes en la matière. A ce jour, cette station est un modèle visité par de nombreuses instances étrangères.

Sa capacité lui permet de traiter les eaux usées de 24500 équivalents/ habitants et de toute l'infrastructure attenante de la ville (écoles, hôpitaux, entreprises...).



Bassin de traitement biologique (carbone, azote et phosphore)

## L'Eclairage Public

Le rôle de l'éclairage public est multiple et complexe, il contribue à la mise en sécurité de la ville. Energis effectue l'entretien de ce réseau qui compte près de 4 900 points lumineux à Saint-Avold, mais s'occupe également des éclairages de la commune de Diesen.



## La signalisation routière

La régie est aussi en charge de la signalisation routière lumineuse ainsi que des décorations de Noël.

Tous les ans, Energis, en partenariat avec la ville de Saint-Avold, organise un concours des maisons illuminées qui récompense les beaux éclairages de Noël.



## Le chauffage urbain

En 2003, dans le cadre de la reprise des anciennes chaufferies des Houillères, Energis a acquis une nouvelle compétence, celle du Chauffage Urbain.

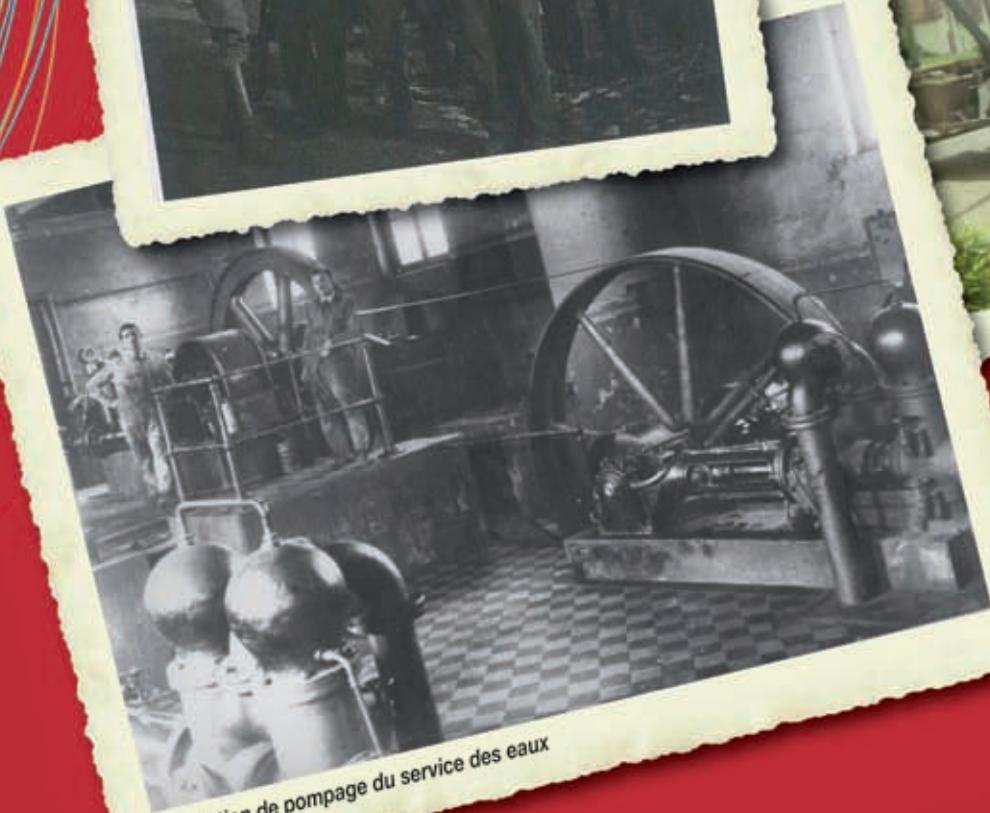
Cette démarche s'est intégrée dans une stratégie de développement de nouveaux métiers et dans la gestion de nouveaux réseaux.

Suivant un planning annuel de rénovation, Energis a cherché à optimiser l'outil de production en remplaçant les chaudières charbon vétustes et énergivores par des chaudières gaz à très haut rendement et à condensation.

A travers cette démarche, le service chauffage urbain a amélioré sa technicité et son savoir-faire. Aujourd'hui, le service exploite les chaufferies, pour son compte, en cherchant, au quotidien, à optimiser les rendements des installations.

Chaufferie du Wenheck

# Souvenirs



1<sup>ère</sup> station de pompage du service des eaux





# Témoignages



## M. Gérard GRINWALD

Ancien Chef du Service Electrique

Il a commencé à la Régie Municipale en 1963, après son service militaire, à l'âge de 23 ans. Auparavant, il travaillait à la « Société Parisienne d'Équipement Electrique » dont l'agence se situait à Terville. Après 33 ans de carrière à la Régie de Saint-Avold, il a pris sa retraite en 1996, et raconte :

### Saint-Avold a disposé très tôt d'un réseau électrique souterrain :

• En effet, dans le cadre des dommages de guerre, le ministère de la reconstruction avait subventionné dans les années 50 les travaux d'enfouissement des câbles. A mon arrivée en 1963, on faisait déjà la reprise de ces branchements électriques d'après guerre, car les câbles utilisés étaient de faibles sections. La tension de distribution était déjà le 220/380 Volts. Ce qui fait que la clientèle de la régie n'a pas été concernée par les changements successifs de tension normalisée sur les réseaux de répartition :

• Le réseau de répartition haute tension après la guerre était en 10 000 volts. Le courant était livré par EDF au poste « Usine » rue Foch, siège de l'ancienne « usine a gaz » et de la régie actuelle. A partir de ce point, il était réparti sur l'ensemble de la ville par les réseaux exploités par la régie municipale. A mon arrivée en 1963, il existait déjà 50 postes à haute tension. Par exemple, dans chacun des 16 immeubles canadiens construits à la cité WENHECK (Photo ci-contre), il y a avait un poste de transformation pour la desserte intérieure. Dans ce secteur en développement sur les hauteurs de Saint-Avold, l'arrivée du courant se faisait tout d'abord en aérien depuis le centre ville, et la distribution des immeubles en souterrain.

• De 1960 à 1963 : nous avons procédé à l'alimentation des nouveaux quartiers HBL, rue du Haut de Sainte Croix, rue Maurice Barrès, etc... La politique locale a toujours été de développer ou renouveler les réseaux en souterrain, dans le cadre de programme travaux coordonnés avec les autres services municipaux (eau, gaz, assainissement, voirie).

• Un premier changement de tension HTA survient en 1963 : notre fournisseur EDF entreprend le changement de tension de 10.000 en 17.000 volts.

• 1968 - Alimentation de la nouvelle ZIL du Gros-Hêtre. La régie municipale est amenée à tirer une ligne électrique à travers la forêt, depuis la route de Carling vers la rue Altmayer : la route du puits n'existait pas encore !

• La ville poursuit son expansion vers le nord et l'est, accélérée par la construction de l'autoroute Metz-Sarrebruck en 1969-1970.

• Un nouveau changement de tension HTA survient en 1970 : la tension normalisée devient le 20 000 volts, quasiment sans travaux : la structure de réseaux existants supportant cette élévation. Notre fournisseur EDF, qui est à l'origine de ce changement, doit simplement assurer le réglage, ou le remplacement de certains transformateurs, pour retrouver en sortie le 220/380 Volts normalisé sur le réseau basse tension.

De 1970 à 1973 - Zone industrielle de l'Europort : le fabriquant américain John's-Manville France entreprend la construction à St-Avold d'une unité de production de laine de verre au Nord de la Ville et l'Autoroute A4.

Afin d'alimenter cette usine, et développer cette nouvelle zone industrielle (aujourd'hui devenue zone de l'Europort) la régie municipale va créer son poste d'étoilement principal, le « poste Nord ». Adossé au poste Haute et Très haute tension de Saint-Avold, il est devenu le point de livraison, de répartition et de développement du réseau HTA de la Régie.

Saint-Avold - les immeubles (HBL) de la cité du Wenheck au premier plan - les maisons (HBL) du quartier carrière au second plan.



Construction en 1973 pour une puissance appelée initiale de 5,5 MWatts

1<sup>ère</sup> restructuration en 1993 pour une puissance appelée de 15 MWatts

2<sup>ème</sup> restructuration en 2013 pour une puissance appelée de 30 MWatts actuellement

En 1975 : la régie entreprend l'alimentation de la nouvelle zone industrielle dite du « Hollerloch ».

De 1978 à 1984 : une remise en esthétique du centre ville est programmée. Tous les câbles basse et moyenne tension sont renouvelés dans le cadre de programmes généraux de réfection de réseaux et voiries..

Après 1995, reprise des réseaux électriques des cités HBL : les réseaux principaux HBL et les postes sont en 5000 Volts, les réseaux basse tension en aérien, et l'ensemble en fin de vie : la régie s'attaque à la reconstruction de l'ensemble des réseaux de ces quartiers (Tyrol, Huchet, Arcadia, Jeanne d'Arc) en 20 000 volts et câbles souterrains, pour intégrer ces distributions privées dans le service public.

En 1996 : la régie achève, sous couvert préfectoral, son programme pluriannuel d'élimination de ses derniers transformateurs au pylône.

2004-2006 : pour accompagner la disparition définitive du service d'exploitation électrique des HBL, ENERGIS et EDF se coordonnent pour renouveler - chacun sur son territoire - les boucles d'alimentation des forages S.E.E. (Société des Eaux de l'EST) approvisionnant en eau la plateforme chimique et thermique de Saint-Avold Nord. Dans ce cadre, ENERGIS va développer 18 Km de réseaux 20.000 Volts enterrés en forêt de protection pour réalimenter quelques 22 forages.



## M. Jean Claude GIGOUT

**M. Jean Claude GIGOUT, l'ancien Chef du Service Gaz est aujourd'hui retraité depuis 1995.**

Il est entré au Service Municipal du gaz de St Avold en 1966 à l'âge de 28 ans, après 11 ans passés aux HBL, en temps que chef de poste, fonction qui l'amenaît déjà à exploiter du gaz au service « Ammoniac ». Il a vécu et contribué au développement du service public de distribution de gaz pendant les 29 années de sa carrière, et raconte :

En 1966 la ville de St Avold était desservie en gaz par un réseau exploité à la pression unique de 9 mbar. Le gaz distribué était du gaz de houille, provenant de la Cokerie dite « de Carling » (mais sur le ban de Saint Avold). Ce gaz était livré par Gaz de France en 4 points de livraison équipés de compteurs et répartis sur la Ville :

- Poste « Roter Hübel » situé au niveau du Rond Point de Fayetteville avenue Patton
- Poste « Usine » situé sur le site de la Régie Municipale rue Foch
- Poste « Abattoir » situé à côté de l'actuel Mc Donald rue Altmayer
- Poste « Carrière » situé dans la forêt en contrebas du château d'eau de la Carrière

Ces quatre postes injectaient le gaz sur le réseau de Saint-Avold, où la pression était régulée à 9 mbar, par le volume tampon d'un gazomètre installé sur le site historique de la Régie actuelle.

### Changement de gaz - arrivée du gaz naturel

Gaz de France ayant pris la décision d'arrêter de livrer du gaz de Houille et de distribuer uniquement du gaz naturel de Russie, toutes les communes de la région ont dû s'adapter à ce changement de gaz. Saint-Avold, de par sa proximité avec la Cokerie, était la dernière commune encore alimentée en gaz de houille.

L'arrivée d'un nouveau gaz de caractéristiques physiques différentes (pouvoir calorifique, pression de distribution, ...) nécessite l'adaptation des réseaux et de tous les équipements collectifs et individuels.

Pour préparer cette étape importante, la pression du réseau a été portée pendant plus d'un an au niveau intermédiaire de 12 mbar en lestant le gazomètre avec des charges en plomb. Ce palier de pression, avant d'arriver à la pression définitive dans le réseau (19 mbar), a été programmé pour :

Equiper préventivement les installations de tous les clients pour la future pression d'utilisation (19 mbar). Cette opération d'envergure a été sous-traitée à la PHINELEC, société qui existe toujours et a actuellement son siège social à Marseille. Cette entreprise avait pour mission de visiter chaque installation et adapter tous les appareils au fonctionnement avec le gaz naturel.

Réaliser les adaptations techniques sur le réseau afin de supporter l'augmentation de pression, il a fallu notamment rénover tous les branchements - travaux colossaux qui ont mis la Ville sans dessus dessous...

Un soir programmé de juillet 1974, à 20h00 précise, le gaz naturel est arrivé sur le réseau de la Ville de Saint-Avold à la nouvelle pression de 19 mbar. Le mode opératoire demandait de chasser le gaz de houille à toutes les extrémités du réseau par mise en pression avec le gaz naturel, et de le brûler à l'atmosphère pendant la durée de l'opération. Pour ce faire, il a fallu installer des torches à tous les points de purges stratégiques. Ces torches étant très nombreuses, il a été fait appel aux militaires de la caserne locale d'Ardant du Picoq pour prêter pendant trois heures main forte aux personnels de la Régie.

### Le développement du réseau :

D'abord circonscrit au cœur de ville, en desserte basse pression, le réseau gaz a accompagné le développement urbanistique de Saint-Avold, par la création dans les années 70 et 80 de nouveaux lotissements, zones artisanales et zones industrielles. S'est rapidement imposée la nécessité d'un point de livraison unique et le développement d'une ceinture de distribution moyenne pression couvrant la Ville de Saint-Avold. C'est le site situé au rond point de Fayetteville qui a été retenu, avec la création du « poste Central » d'injection moyenne pression à côté du poste basse pression « Roter-Hübel ». Ce poste toujours en service, est aujourd'hui encore le point essentiel de l'alimentation en gaz de la Ville.

La deuxième phase de développement principal a été dans les années 90, la desserte des cités minières Jeanne d'Arc, Arcadia, Emile Huchet, Parc du Tyrol, soit quelques 1400 logements, dont 950 ont été équipés au gaz. Une phase de conquête décisive, tant était encore empreinte la ferveur minière dans ces quartiers historiquement réservés au chauffage au charbon : ce combustible constituait un avantage en nature prodigué gracieusement aux employés des Houillères du Bassin de Lorraine.

Mais pour anticiper la disparition annoncée des HBL, et pour donner accès à ces habitants, pour beaucoup vieillissants, à une énergie exempte de fastidieuses manipulations, une étude de rentabilité a été menée. Etude concluante qui a permis de lancer avec bonheur plusieurs chantiers d'envergure vers ces cités isolées au cœur de la forêt de protection couvrant le nord de Saint-Avold.

Pour la desserte de la cité E. Huchet, dans laquelle toutes les voiries venaient d'être rénovées, une technique innovante a été utilisée : la pose systématique en forage dirigé. Cette technique, l'utilisation du forage dirigé en pose longitudinale et plus seulement en traversée d'obstacles, une première en France pour un chantier de cette envergure, a permis de travailler de manière discrète avec un minimum d'impact à la voirie. Ce chantier réalisé avec succès a servi de référence, publié dans la presse nationale, et le forage dirigé était encore utilisé pour l'alimentation d'une partie des cités Arcadia, Jeanne d'Arc et plus tard pour le quartier Dourd'hal.

### Paru dans "Réseaux" N°27

**"Forage dirigé vers une autre dimension, une machine qui bouleverse les données :**

Le forage dirigé a commencé sa carrière en passant sous les voies ferrées, les autoroutes ou les rivières modestes, puis technique généralement maîtrisée, on s'est lancé dans les grandes implantations linéaires en site urbain ; les records tombent : Saint-Avold Huchet 7 500 mètres, Jeanne d'Arc 4 700 mètres, Dourd'hal 1 600 mètres,... soit un total de 14 500 mètres".



**La foreuse en œuvre à la cité Emile Huchet**

# Témoignages



## M. Denis BRETON

Ancien Chef du Service des Eaux

A commencé à travailler en 1965 au service municipal de l'eau, à l'âge de 19 ans. Il venait du privé comme apprenti serrurier dans une entreprise locale. Il a gravi les échelons de la fonction publique et est devenu responsable du Service de Eaux jusqu'à sa retraite en 2007. Le réseau d'eau potable a grandi en même temps que la ville. Il raconte :

### La création du Service des Eaux et son évolution à travers les années

• Historiquement, Saint-Avold est un bourg construit au creux de 7 collines naturellement irrigués par des sources, la rivière Rosselle et ses ruisseaux, alimentés par la nappe de grès vosgien qui affleure à Saint-Avold dans ce qui est nommé la boutonnière du Warndt. L'eau pompée à Saint-Avold est tombée sur les Vosges il y a 65.000 ans, et arrive protégée des pollutions par le tablier de glaise qui s'étend du massif vosgien jusqu'au bassin houiller. Saint-Avold vivait de l'eau, puisqu'on y a compté jusqu'à vingt moulins, et qu'on y connaît encore dans la vieille ville, ses fontaines publiques, la « Rue des Tanneurs » et des canaux (aujourd'hui souterrains).

• **Ville de garnisons pendant l'annexion de 1871 à 1918** : intégrée au REICHSLAND ELSASS-LOTHRINGEN sous le II<sup>ème</sup> Reich, par l'abandon de l'Alsace et de la Moselle à l'Empire allemand par la France en 1871, **Saint-Avold a**

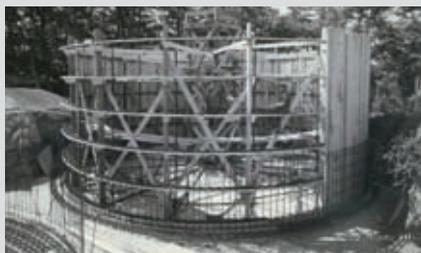
**vu grandir sa ville et ses besoins en eau, par la construction de 6 casernes militaires (Hamon, Mahon, Ardant du Picq, Hôpital militaire, Lahitolle, Debrack).**

• **Le service municipal des eaux a été créé en 1906** : le premier forage a été créé rue Altmayer, dans les « parcs à moutons », à coté de l'Abattoir. A ses cotés, s'est construite la station de pompage et de refoulement vers les réservoirs, pour une production et une qualité d'eau correspondante aux besoins de 5000 habitants. Le premier réservoir de distribution gravitaire, dit du Creutzberg, a été construit sur les hauteurs de la rue Mangin.

• Plusieurs hôpitaux d'évacuation secondaire, des fabriques d'eau minérale, les brasseries, les blanchisseries militaires, des ateliers de réparation du train et des mitrailleurs dépendront pour leur fonctionnement, d'une alimentation sûre et suffisante en eau potable. Suite à un manque d'eau inquiétant à Saint-Avold, l'armée proteste énergiquement auprès de la municipalité craignant une pénurie : elle évoque le contexte stratégique par la présence d'une forte garnison, dont les effectifs étaient de l'ordre de 10 000 hommes et 1500 chevaux.

Pour satisfaire cette forte croissance de la demande en eau, la prolongation des réseaux est entreprise en 1918 vers les casernes d'artillerie et de cavalerie (les Uhlans). Des réservoirs complémentaires sont construits pour alimenter les sites militaires :

- Le réservoir du Valmenberg, pour alimenter les casernes Mahon et Hamon,
- Le réservoir du Niedeck,
- Le premier château d'eau à la Carrière, pour subvenir au besoin en eau de la brasserie rue de gare, et de la gare elle même,
- **Le réservoir du Felsberg, pour alimenter les casernes Lahitolle et Ardant du Picq.**



• **En 1956, la reconstruction du château d'eau** : lors de la guerre de 1939-45, le premier château d'eau avait été détruit. Pour accompagner l'installation de la 2<sup>e</sup> Escadrille canadienne sur la base aérienne voisine de Grostenquin, tout un nouveau quartier d'immeubles, avec écoles, chapelle, commerces, est construit sur les hauteurs de Saint-Avold. Environ **240 logements accueilleront les familles canadiennes de 1952 à 1964, à la « cité du Wenheck »**. Ce nouveau quartier nécessitera le renforcement de la distribution existante et **l'édification d'un réservoir surélevé, le nouveau château d'eau de la Carrière, d'une capacité de 1000 m<sup>3</sup>.**

• **En octobre 1986, a été mise en service la nouvelle station de pompage et traitement** : la population en constante augmentation a amené les élus à construire une station plus fonctionnelle. Cette réalisation a permis de moderniser la technologie et mettre en œuvre les équipements permettant un meilleur traitement de l'eau, pour suivre l'évolution des normes imposées par l'Etat (traitement du fer, réduction du pH de l'eau...).

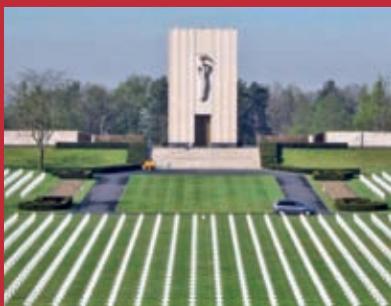
**Les extensions successives du réseau de distribution :**

• **Entre 1992 et 1994** : extension du réseau d'eau jusqu'aux cités minières Huchet, Jeanne d'Arc et Arcadia,

• **En 1999** : extension du réseau d'eau jusqu'au quartier Dourd'hal (commune annexée)

**En 2001**, la régie municipale d'électricité et gaz, a intégré, entre autres, la compétence de l'eau. Le personnel municipal de l'eau a été mis à disposition de la nouvelle structure appelée aujourd'hui « ENERGIS ».

**Une petite anecdote** : dans les années 50, au sein de cette station existait encore **un puits de terre glaise**, dans lequel il fallait se jeter à pieds joints, et qui permettait aux ouvriers de la station de collecter la matière première pour créer les moulages et couler le plomb permettant de réaliser la réparation et l'étanchéité des différents raccords des réseaux existants.



### Une anecdote du service :

**Le Cimetière Américain\*** : une forte disponibilité en eau y est nécessaire pour l'arrosage des espaces verts impeccablement entretenus pour rendre hommage à ses 10 487 sépultures. Les américains avaient leur propre forage, mais leur eau trop ferrugineuse altérait la couleur des croix tombales.

Après plusieurs années de nettoyage au chiffon et à la main, à la demande des autorités américaines, la Ville de Saint-Avold a réalisé la pose d'une conduite de secours alimentant ce bout de territoire américain circonscrit sur le ban communal.

\*Le cimetière militaire américain, le plus grand d'Europe a été inauguré le 19 juillet 1960. Il témoigne des sacrifices consentis lors de la Libération du département de la Moselle et de la ville de Saint-Avold, le 27 novembre 1944, par la 80<sup>e</sup> division d'infanterie américaine commandée par le général Horace Logan Mc Bride (1894-1962).



**M. Raymond MICK**

**Entré au service assainissement en 1974, à 23 ans, après 5 ans passés aux HBL comme mineur de fond. Il est embauché pour la mise en route de la première Station d'épuration.**

**Responsable actuel du Service Assainissement-Environnement d'ENERGIS, il raconte :**

#### **La mort et la renaissance d'une rivière**

*La ville de Saint-Avold s'est construite sur la Rosselle. Elle s'est développée sur les rives nord et sud de la rivière, laquelle a été l'exutoire naturel et historique des déchets liés aux activités humaines.*

#### **1871-1918 - Le développement du réseau de collecte pendant la période de l'annexion**

*L'armée allemande de l'époque a toujours pris soin du bien être de ses troupes, notamment sur les conditions d'hygiène. Le fort développement de la place militaire de Saint-Avold, a ainsi amené la construction des réseaux d'assainissement sur les deux rives de la Rosselle ; mais en gardant toujours la rivière comme milieu récepteur. Cette situation était parfaitement fonctionnelle tant que les effluents étaient naturels et venaient amener une rivière vivante (« ruissellante...»). Pourtant, dès 1906, la commune projetait déjà la création d'une station d'épuration...*



**L'étang d'Oderfang** : recouvrait jadis, dans un cadre naturel remarquable, une superficie voisine de 34 hectares. La résorption progressive de ce superbe plan d'eau intervint hélas, dans la décennie 1950-1960. Ainsi le pays Naborien fut privé d'un ensemble du plus grand intérêt pour l'environnement et les loisirs (cf. photo de sa magnifique plage de sable et ses dizaines de cabines et vestiaires).

*La 2<sup>ème</sup> guerre mondiale a été la cause de dégâts considérables au niveau du réseau d'assainissement, surtout suite aux bombardements de la Ville.*

#### **1950-1960 - Disparition de la Rosselle et de ses affluents**

*A cette période se manifeste une baisse considérable de la nappe phréatique (jusqu'à 140 m) en raison des pompages d'exhaure de l'exploitation minière sous-jacente, et de la multiplication des forages créés pour les besoins de la plateforme chimique et thermique.*

*Avec pour conséquence la disparition des eaux superficielles : la source de la rivière se tarit, l'étang d'Oderfang avec ses nombreuses sources va s'assécher.*

*La disparition de la Rosselle et de ses affluents va perturber le fonctionnement naturel du réseau d'assainissement : il n'y a plus de rinçage, ni de dilution des égouts, sauf en cas de grosses pluies. La Rosselle est pratiquement à sec dans sa traversée du cœur de ville : l'évacuation des eaux usées se fait uniquement par gravité, à défaut de ruissellement le lit de la Rosselle devient un égoût stagnant à ciel ouvert et commence à soulever des questions de salubrité publique, auxquelles il a fallu répondre par une action palliative, la couverture :*

**La Rosselle a été canalisée sur toute la traversée du centre ville, par la pose de buses ARMCO, en plusieurs tranches de 1964 à 1967.**

*Mais il fallait également assainir la rivière au delà de Saint-Avold - en 1974 est construite la station d'épuration biologique à la périphérie de la ville : c'est l'action conjointe de la disparition du milieu naturel avec la réduction du débit d'étiage et l'arrivée des produits ménagers chimiques qui ont rendu nécessaire l'implantation de cette station d'épuration.*

*La Rosselle canalisée devient ainsi le collecteur principal du réseau d'égout. Mais la station d'épuration est « la seule station de France qui traite une rivière », car malgré les apparences, asséché et canalisé, le lit de la Rosselle conserve son statut de rivière.*

**En 1994**, l'agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Ville de Saint-Avold signent un contrat pluriannuel d'amélioration qui définit un programme de travaux dont l'échéancier s'étend de l'année 1994 à 2006, et comprendra notamment, **en 2001**, la construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées, redimensionnée pour 24.500 équivalents habitants. Ce programme comporte la pose de collecteurs de transport des eaux usées vers la station d'épuration, en substitution à la colonne vertébrale que constituait la Rosselle.

**En 2001**, la régie municipale s'étouffe, entre autres, de la compétence Assainissement. Le personnel municipal de l'assainissement est mis à disposition de la nouvelle structure appelée « ENERGIS ». ENERGIS s'engage à son tour dans un programme de déconnection des réseaux d'eaux usées du milieu naturel.

Un deuxième contrat de 5 millions d'€ est engagé par ENERGIS, et poussé à son terme en 2009, pour porter le taux de collecte à 97 %.

#### **En juillet 2010, la Rosselle a ainsi pu être déviée de la station d'épuration.**

*C'est à ce stade que les Services de l'Etat et le Syndicat de la Rosselle ont ensuite engagé une politique de renaturation du milieu, de réaménagement de berges et du tracé de la Rosselle : l'objectif des travaux étant d'améliorer la fonctionnalité naturelle du cours d'eau, assurer une continuité écologique du milieu, permettre la libre circulation des espèces animales, reconquérir la qualité de l'eau, et retrouver une valeur patrimoniale.*

*La fin de l'activité des Houillères du Bassin de Lorraine, l'arrêt des pompages d'exhaure et l'envoyage des mines, amènent aujourd'hui la remontée de la nappe phréatique, et avec elle des perspectives de revitalisation des écoulements des eaux superficielles.*

**La station d'épuration est aujourd'hui un lieu prisé pour les visites des écoles, qui y trouvent tous les éléments fondamentaux de compréhension du cycle de l'eau et de préservation du milieu naturel. Les plus vieux Naboriens, qui se souviennent d'une rivière vivante où l'on pêchait l'écrevisse au centre ville, se prennent à rêver d'un retour possible de cette situation, car déjà les premiers canards et premiers poissons témoignent d'une nouvelle revitalisation de la rivière.**

# Témoignages



**M. Antoine WARISSE**

L'ancien Chef du Bureau d'Études est en retraite depuis l'an 2000. Il est entré à la Régie de Saint-Avold en 1965 à l'âge de 21 ans, après son service militaire et son apprentissage de dessinateur dans le privé. Il a accompagné le renouvellement et le développement des réseaux de distribution publique pendant les 35 années de sa carrière dans le domaine électrique. Toujours très pointilleux sur les normes, il témoigne aujourd'hui de l'évolution et de la maturation des techniques et des matériels :

Le bureau d'études de la Régie Municipale a été réellement initié en 1965 par l'embauche d'un dessinateur permanent et titulaire qui a fédéré le développement d'un service commun à l'Électricité et au Gaz.

La création de ce service a permis à la Régie de s'affranchir de prestations jusqu'alors sous-traitées à des tiers (notamment les Houillères du Bassin de Lorraine - qui disposaient à l'époque d'un service très important de géomètres et cartographes).

La première tâche consistait à créer les fonds de plans devant servir aux études et à l'élaboration de projets pour l'exploitation des réseaux Électriques et Gaz, ainsi que les reports sur plans des ouvrages posés (relevés sur place).

Les qualités requises pour ce poste étaient la précision et la méticulosité, ainsi qu'un certain côté artistique et créatif, qui donnera lieu à des réalisations innovantes. Parmi elles on peut citer le poste « Télévision » du Gros Hêtre, en 1969, qui reflétait l'engouement des Français pour ce nouveau média, et dont on retrouve la photographie dans les catalogues nationaux de notre équipementier.

Les outils utilisés à l'époque demandaient des moyens techniques et humains très différents pour une finalité identique à celle d'aujourd'hui, à savoir la cartographie et la gestion du patrimoine réseaux.

En effet, tous les plans étaient exécutés à la main, d'abord avec un tire-ligne puis avec un stylo « Graphos », sur papier calque. Les cotations et textes étaient réalisés avec une grande application à la plume « Sergent Major ». Le tirage de contre-calques ou de plans était réalisé par héliogravure.

Ces reproductions se faisaient sur des papiers ou calques recouverts d'une couche sensible à la lumière d'une lampe au mercure (Rayonnement bleu). Après passage dans la machine les tirages passaient au révélateur dans une boîte saturée de vapeurs d'ammoniac. Ces vapeurs dégageaient une très forte odeur dans le bureau d'étude - cela débouchait sérieusement les bronches !

Une anecdote de A.W. : à la demande du Directeur de l'époque j'ai réalisé un tableau sur papier bulle représentant la trentaine de communes pour lesquelles la Régie exploitait l'éclairage public. Chaque commune était représentée par une gravure à l'encre de Chine symbolisant un édifice qui lui était caractéristique. C'était un travail artistique plus que technique ! (Voir page 29)

Sur les chantiers, où on se rendait en mobylette, le recollement se faisait au décimètre, par triangulation sur des points fixes inamovibles - vous comprendrez donc la difficulté d'en trouver en milieu naturel !

Les fluctuations de la demande d'électricité étant moindre qu'aujourd'hui, le dimensionnement des réseaux était calculé à l'optimum technique et économique, c'est-à-dire au plus proche des besoins réels, sur le principe de sections de câbles largement dégressives, déterminées par les différents niveaux d'intensités issus de nos calculs de modélisation électrique.

Aujourd'hui, les réseaux de Saint-Avold sont volontairement surdimensionnés en vue d'anticiper et de

prévenir l'évolution des puissances et des besoins, par l'utilisation généralisée des matériels les plus en capacités. Cette stratégie explique que depuis très longtemps, Saint-Avold « connaît » - on devrait plutôt dire « a oublié... » - un taux de pannes quasiment inexistant et très en dessous de la moyenne nationale.

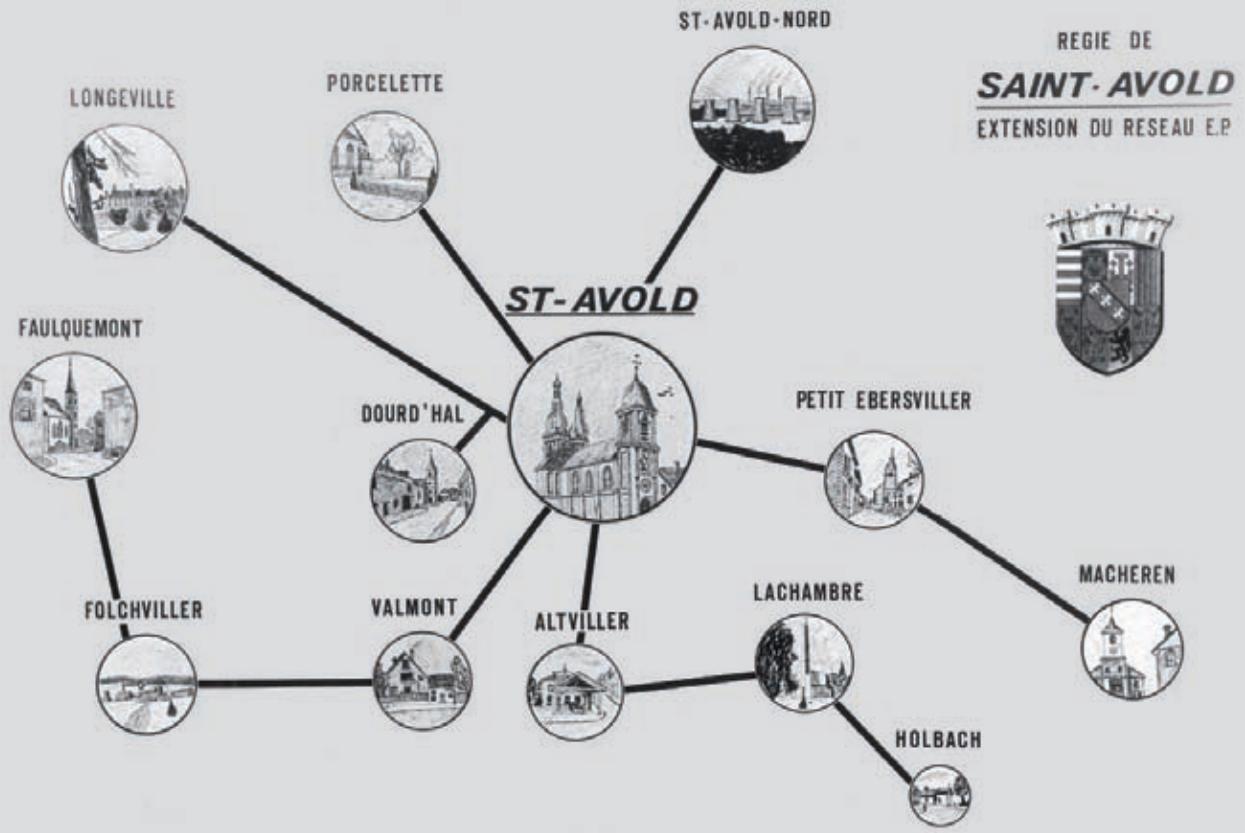
La régie a toujours privilégié, quand cela était possible, la pose de câble souterrain, ce qui nécessitait une adaptation régulière aux nouvelles normes : câble à isolation au papier imprégné (\*), puis câble à huile non migrante, câble en cuivre, câble en alu, et enfin câble à isolation synthétique.

(\* ) Effectuer un raccordement sur un câble à isolation au papier imprégné d'huile demandait une journée entière d'un travail d'enrubannage de précision, comme une infirmière qui réaliserait un pansement très complexe. Cette technologie pionnière a montré à l'usage qu'il fallait surveiller les cheminements de câbles verticaux, car apparaissaient alors des phénomènes de migration gravitaire de l'huile, d'assèchement des parties supérieures avec perte d'isolation électrique, amenant finalement à des risques de dégâts électriques. La technologie a évolué ensuite vers des produits d'isolation inertes.

Une autre évolution normative que l'on peut citer, c'est la généralisation à partir des années 70 de la technologie des transformateurs au pyralène, célébrés à cette époque par tous les équipementiers pour leur stabilité diélectrique. Puis l'histoire a montré que cette stabilité était excessive lorsqu'elle aboutissait dans les milieux naturels, et puis il y a eu l'accident de Reims, qui a révélé la possible dégradation du pyralène en sous-produits nocifs sous l'effet d'un incendie très violent. Pour l'élimination de ces équipements finalement proscrits, la régie a très bien su accompagner ses clients pour les guider, dans le dédale des démarches réglementaires et sous contrôle de la Préfecture.



**Transformateur : "Poste télévision", croquis avant sa construction en 1967**



Les anciens de la régie, qui ont aussi chacun leur histoire

# Pourquoi Energis ?

Rapport de janvier 2013 de la Commission de Régulation de l'Énergie, qui situe Energis parmi les distributeurs les moins chers de France.

## Section III – Analyse économique de la fourniture sur les marchés de détail

Figure 69. Comparaison au 31 décembre 2011 des factures toutes taxes comprises d'un client se chauffant au gaz pour GDF Suez (niveaux de prix min et max) et les différentes ELD



Analyse : CRE

La comparaison ci-dessus montre que la facture de gaz toutes taxes comprises est plus élevée chez certaines ELD que chez GDF Suez. Toutefois, il faut rappeler que les ELD ont des conditions d'approvisionnement qui leur sont propres et qu'elles supportent des coûts distincts de GDF Suez. Elles disposent

en effet d'un ATRD qui leur est propre et leur localisation géographique explique qu'elles supportent des charges spécifiques liées au transport régional.

La figure 70 compare les factures toutes taxes comprises en tenant compte des écarts de coûts de distribution et de transport régional.

Figure 70. Comparaison au 31 décembre 2011 des factures TTC d'un client se chauffant au gaz pour GDF Suez et les différentes ELD à coûts de distribution et niveau de prix équivalents

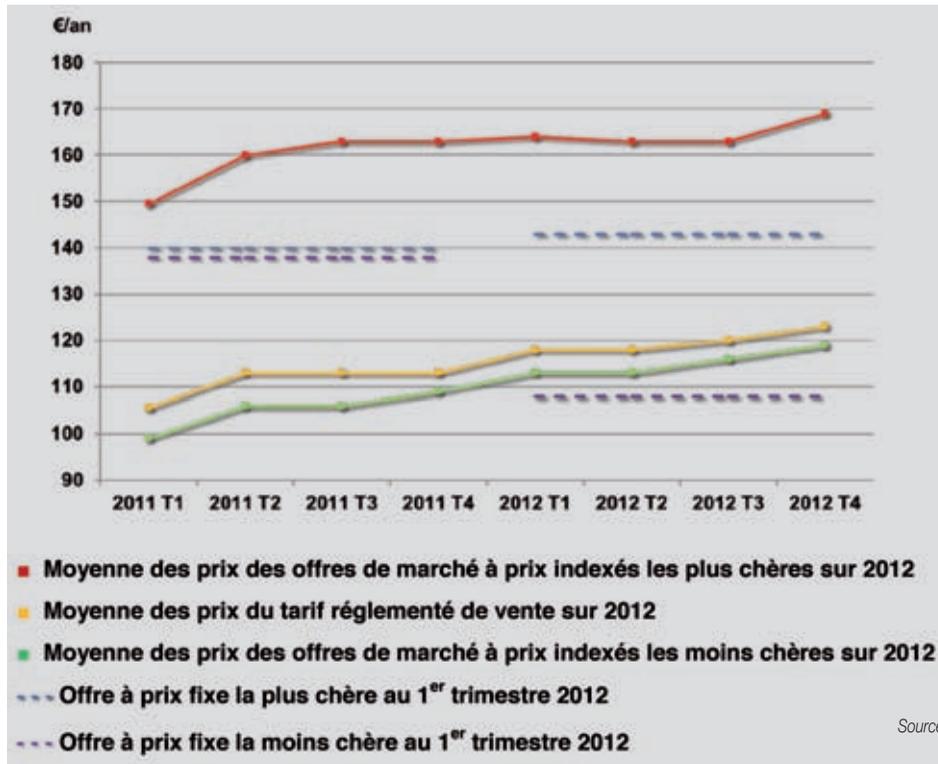


Analyse : CRE



## Gaz : comparaison entre le tarif réglementé et les offres de marchés pour un client chauffage domestique

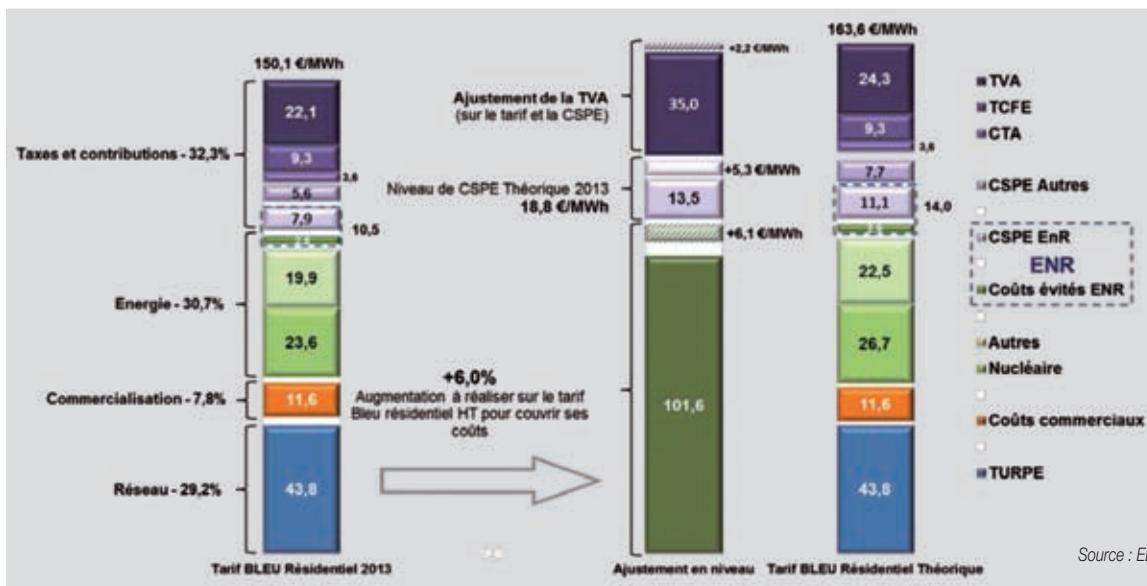
Factures annuelles estimées par le site energie-info.fr de 2011 à 2012 à chaque fin de trimestre pour le client type B1



Source : energie-info.fr - Analyse : CRE

## Electricité : composition du prix du KWh

Composantes des factures TTC en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2013 et théorique (couvrant les coûts) pour les tarifs bleus résidentiels



# Panorama et perspectives du modèle des ELD

## Visionnaires et

**précurseurs** : L'histoire originale d'ENERGIS résumée dans ces pages - mais c'est aussi un exemple de l'histoire particulière commune à toutes les ELD - est le témoignage manifeste de l'implication et de la motivation des élus, au travers de toute l'ère industrielle, historique et moderne, à s'inscrire dans un schéma énergétique privilégiant la stabilité (la fourniture aux tarifs réglementés de vente), la qualité, le service et la proximité. C'est le fruit d'un travail constant, visionnaire et précurseur, visant à **conserver la richesse patrimoniale locale**, pour le bénéfice des générations futures.

## Des entreprises attachées à un territoire :

À travers l'histoire du système industriel énergétique français, les Entreprises Locales de Distribution résultent du choix d'élus et de personnes privées issues du monde agricole de **créer** (1906 - loi attribuant aux communes la propriété des réseaux et le rôle d'autorité concédante) puis de **conserver** (1946 - loi de nationalisation) et de **développer** (par l'adaptation à toutes les évolutions de l'environnement et de la réglementation) un **outil industriel local**.

## Aujourd'hui : Le vent contraire de la dérégulation par la nouvelle réglementation :

Depuis la première directive, en 1996, le choix européen de l'ouverture à la concurrence de la part fourniture de l'électricité et du gaz, n'a eu de cesse en France de réinventer la chaîne de valeur énergétique :

- « désintégration » des opérateurs historiques par la séparation des métiers :  
« Gestionnaire de réseau » « Fournisseur »,
- ouverture du marché aux fournisseurs « alternatifs »,
- dérégulation » du prix de la « fourniture »,

Ce nouveau fonctionnement concurrentiel, si il a très fortement impacté les grandes entreprises (ex. l'opérateur national EDF-GDF/ décomposé en EDF, ERDF, GDF, GRDF, et autres filiales) (ou les grandes ELD qui ont changées de statut et diversifiées leurs activités), n'a - pour l'instant - que très peu impacté ENERGIS de par son **portefeuille client très particulier : local, multi-fluide, intégré, et fidèle... !**

## Mais bientôt :

la **suppression programmée des TRV** (Tarifs Réglementés de Vente), accompagnée de l'« **abrogation** » **forcée des contrats** aux tarifs (pourtant bien nommés) dits « réglementés ».

## L'actualité :

Un accord vient d'être conclu entre les autorités françaises et la Commission européenne pour mettre fin à la **procédure d'infraction** ouverte par cette dernière en mars 2006 et relative à la **persistance, en France, de tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz** :

- Pour mémoire, la Commission européenne avait en effet relevé que « la faiblesse des tarifs réglementés en vigueur en France, comparés aux prix de marché, empêchaient complètement l'ouverture du marché, en violation des directives »
- et rappelé, par la voie de son commissaire à l'énergie, que « **la règle devait être les prix de marché et les tarifs réglementés l'exception** ».

L'accord auquel sont parvenues les autorités françaises et la Commission européenne pour mettre fin au contentieux a donné lieu, à l'initiative du Gouvernement, à la modification des dispositions de l'article L. 445-4 du code de l'énergie (amendement N°CE506 du 7 juin 2013 du **projet de loi consommation** (NB : actuellement en deuxième lecture au Sénat - attendu pour le début de cette année 2014).

Cette modification a défini les modalités et calendriers de la **suppression des Tarifs Réglementés de Vente, pour les clients non domestiques** - en première étape... !

## Quelles en sont les échéances ?

- 1) La fin des Tarifs Réglementés de Vente de gaz naturel est programmée :
  - dès la promulgation de la loi (début 2014) pour les consommateurs non domestiques raccordés au réseau de transport ;
  - **au plus tard le 31 décembre 2014 pour les sites dont la consommation est supérieure à 200 MWh/an (= entreprises) ;**
  - **au plus tard le 31 décembre 2015 pour les sites dont la consommation est supérieure à 30 MWh/an (= artisans).**
- 2) La fin des Tarifs Réglementés de Vente de l'électricité est programmée :
  - **au plus tard le 31 décembre 2015 pour les Tarifs Verts (= entreprises) et Jaunes (= artisans).**

## Quelles sont les conséquences ?

- Les Tarifs Réglementés de Vente, maîtrisés, compréhensibles, transparents, garantissaient une visibilité aux consommateurs.
- C'est une remise à plat de toute la relation commerciale, qui va commencer pour les clients professionnels :
- **L'établissement d'une relation contractuelle avec un « Fournisseur », historique ou nouveau, qui portera sur sa facturation, ses tarifs librement négociés, mais également le mandat de recouvrement des charges des gestionnaires de réseaux** (selon les tarifs officiels des Tarifs d'Utilisation des Réseaux Publics et des Catalogues des Prestations annexes),
- **mais - ce qui est trop souvent oublié - c'est la disparition de la relation contractuelle directe entre le client et son distributeur**, (à moins d'un contrat de livraison spécifique)
- **C'est, pour le GRD, la disparition de sa relation directe avec le consommateur final, c'est-à-dire le donneur d'ordre et le payeur :**

Toutes les prestations courantes sont demandées par l'intermédiaire d'un Fournisseur, et qu'elles soient gratuites ou payantes, sont encadrées par le Catalogue des Prestations. Le fournisseur les refacturera au consommateur final sur une ligne dédiée « prestations du GRD » de sa facture (sans prendre de marge).

Il n'y aura de relation directe entre le client et le GRD que pour une demande d'un nouveau raccordement, ou dans certains cas particuliers : *pour les plus gros sites, pour la location et l'entretien d'un poste de livraison et de comptage, il restera possible de souscrire directement auprès du GRD un « Contrat de Livraison Direct » couvrant les opérations du Catalogue des Prestations ; mais la couverture des coûts standards relative au fonctionnement des réseaux restera facturée par l'intermédiaire du Fournisseur.*

## L'avenir :

**Le principe directeur de l'entreprise ENERGIS, d'hier et d'aujourd'hui, a toujours été d'offrir à ses clients une combinaison unique, et une proximité enviée, des services publics et utilités de la vie courante.**

Dans le cadre des profondes mutations à venir, sous le vent contraire de la mise en œuvre forcée de l'ouverture des marchés, **ENERGIS va continuer d'œuvrer et manifester son attachement aux valeurs propres du service public local : proximité, écoute, réactivité, aménagement du territoire, lien social.**

- Elle compte perpétuer ces liens privilégiés qu'elle a toujours entretenus, **par la confiance réciproque élaborée avec ses partenaires : la collectivité et ses clients ;**
- **et ambitionne de porter encore plus loin le modèle original qu'elle représente** : en effet, ENERGIS reste l'un des rares distributeurs (les ELD de moins de 100.000 clients) habilité à porter une offre intégrée, conjuguant la fourniture par l'opérateur historique et l'acheminement en contrat direct, permettant de conserver le lien avec le Gestionnaire de Réseau.

# Si j'étais une ELD de proximité, (multifluide, multiservices, originale et performante) je serais **ENERGIS** :

**Distributeur d'électricité** : 320 km de réseau

**Fournisseur d'électricité** : 165 Gwh vendus/an

**Distributeur de gaz** : 200 km de réseau

**Fournisseur de gaz** : 370 Gwh vendus/an

**Producteur d'eau** : station de pompage et traitement de potabilisation

**Distributeur d'eau** : 170 km de réseau

**Fournisseur d'eau** : 1 000 000 m<sup>3</sup> vendus/an

**Gestionnaire du réseau des Eaux Usées**

**Exploitant de station d'épuration** : pour traitement et rejet conforme dans le milieu naturel 2 200 000 m<sup>3</sup> d'eau usée traitée

**Gestionnaire du réseau Eaux Pluviales**

**Exploitant**, pour la collectivité de l'**Eclairage Public**

**Exploitant**, pour la collectivité de l'**Eclairage de Noël**

**Exploitant**, pour la collectivité de la **signalisation routière lumineuse**

**Exploitant**, pour la collectivité des **infrastructures télécoms et de télé distribution**

**Bureau d'études** pour le développement de l'urbanisme

**Pôle Clientèle** pour la fourniture des énergies et des services associés

**Régie de recouvrement** auprès du client final pour toute la chaîne de fonctionnement : production, distribution, fourniture, taxes aux collectivités et à l'État.

**Une continuité de service** par le personnel d'astreinte dans chacun des métiers (hors heures ouvrées)

**75 personnes pour assurer la complexité et  
la permanence de tous ces métiers**



# LE PERSONNEL DE LA RÉGIE





53 rue Maréchal Foch - BP 50005 - 57501 Saint-Avold Cedex

Tél. : 03 87 91 25 03

[www.regie-energis.com](http://www.regie-energis.com)

**Ouverture des bureaux**

Du lundi au vendredi  
de 8h00 à 11h55  
et de 13h05 à 16h55



**Hors ouverture des bureaux**

Astreinte : 0810 000 447



- Electricité
- Gaz
- Eau
- Assainissement
- Eclairage public
- Chauffage urbain
- Ingénierie réseaux